Callmed. S'assurer et économiser en connaissance de cause.



En bonne santé sur toute la ligne.

Callmed est l'assurance optimale pour les personnes qui aiment assumer leurs responsabilités tout en se souciant de leur santé et de leur budget. Avec le modèle d'assurance alternatif Callmed, vous vous engagez, avant chaque consultation médicale, à prendre contact avec le centre de télémédecine de la CSS (Medgate), qui vous conseille sur les questions médicales sur mandat de la CSS. En contrepartie, vous réalisez des économies de primes tout en restant absolument libre dans le choix de votre médecin. Vous bénéficiez en outre de conseils médicaux 24h sur 24, 7 jours sur 7. Enfin, vous économisez du temps lorsque les conseils de télémédecine vous permettent d'éviter un rendez-vous chez le médecin ou à l'hôpital.

Vos avantages:

- Conseils médicaux par téléphone 24 h sur 24, 7 jours sur 7
- Conseils dispensés par des médecins spécialistes certifiés
- Mêmes prestations d'assurance que dans le cadre de l'assurance de base ordinaire
- Rabais généreux sur l'assurance de base ordinaire

Economiser sur les primes:

- Jusqu'à 16 % de rabais sur les primes de l'assurance de base ordinaire
- 7% de rabais en cas d'exclusion de la couverture en cas d'accident
- Rabais supplémentaire sur les primes en cas de choix d'une franchise plus élevée

Des compléments judicieux

Etant donné que l'assurance de base ne couvre qu'une partie des besoins, la CSS vous propose toute une série d'assurances complémentaires. Vous pouvez ainsi composer votre solution d'assurance de manière ciblée en fonction de vos besoins et de votre budget. Demandez-nous conseil.



Informations et prestations d'un coup d'œil.

Traitement ambulatoire / Médecine classique

Couverture des frais selon le tarif pratiqué dans le canton de domicile ou sur le lieu de travail chez les médecins, chiropraticien-ne-s, diététicien-ne-s, sages-femmes, logopédistes, physiothérapeutes et ergothérapeutes, ainsi que les infirmier-ères-s reconnus

Traitement ambulatoire/Médecine alternative

Acupuncture, médecine anthroposophique, médecine chinoise, homéopathie, thérapie neurale et phytothérapie: couverture des coûts selon le tarif dans le canton de domicile ou sur le lieu de travail chez des médecins reconnus, ayant suivi une formation postgraduée FMH agréée dans la discipline de médecine complémentaire concernée

Séjour hospitalier

Couverture illimitée des frais quant au montant et à la durée dans le canton de domicile (hôpital public/pour soins aigus) en division commune

Promotion de la santé/Prévention

Selon ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS), article 12

Moyens auxiliaires

Contributions aux moyens auxiliaires selon «Liste des moyens et appareils»

Etranger

En cas d'urgence, couverture des frais de traitement ambulatoire et stationnaire en division commune, sans toutefois dépasser le double du tarif du canton de domicile en Suisse. Pour les Etats de l'UE (y compris l'Islande, la Principauté du Liechtenstein, la Norvège), des dispositions particulières sont applicables, en conformité aux accords bilatéraux

Médicaments/Génériques

Médicaments de la liste des génériques prescrits par le médecin, de la liste des médicaments ou de la liste des spécialités. Dans chaque cas, il faut demander spontanément un générique (copie) moins coûteux

Cures balnéaires/de convalescence

Cures balnéaires: CHF 10 par jour, 21 jours par année civile ainsi que les frais médicaux

Cures de convalescence: uniquement les frais médicaux

Maternité/Allaitement

8 contrôles, 2 échographies en cas de grossesse normale, accouchement à domicile ou à l'hôpital. Cours de préparation à l'accouchement: au max. CHF 100, conseils en allaitement, au max. 3 séances

Examens préventifs/Vaccinations

Contributions aux mesures de médecine préventive, par exemple: vaccinations pour enfants, examens gynécologiques préventifs, etc.

Frais de transport et de sauvetage

Frais de transport: 50 % des frais, max. CHF 500 par année civile Frais de sauvetage: 50 % des frais, max. CHF 5000 par année civile

Soins à domicile/Soins en établissement médico-social (EMS)

Couverture des frais des examens prescrits par le médecin, des traitements et des soins dispensés à domicile par des organisations Spitex reconnues ou en EMS

Soins dentaires

Couverture des frais en cas d'affection grave du système de mastication ou lorsqu'un traitement est consécutif à une autre maladie grave. Premiers soins en cas d'accident dentaire, pour autant que le risque d'accident soit inclus

Psychothérapie

Couverture des frais de psychothérapie chez un médecin

Fonctionnement de Callmed.

Avant chaque consultation médicale, téléphonez toujours au centre de télémédecine de la CSS; téléphone +41(0)58 277 77 77. Vous obtiendrez des conseils médicaux 24 h sur 24 et 7 jours sur 7.

Un médecin du centre de télémédecine de la CSS vous conseille sur le plan médical et convient avec vous, si nécessaire, du traitement approprié. Vous êtes lié par cette recommandation. Si la consultation d'un médecin, d'un spécialiste ou autre professionnel de la santé s'impose par la suite, vous pouvez le choisir librement.

Gynécologue

Pour les examens gynécologiques à titre préventif et les traitements, il n'est pas nécessaire de prendre contact préalablement avec le centre de télémédecine. Pour les contrôles durant la grossesse, il n'est pas non plus nécessaire d'informer le centre.

Oculiste

Vous pouvez consulter directement l'oculiste sans passer par la CSS.

Urgence

En cas de traitement d'urgence en Suisse ou à l'étranger, vous êtes tenu de prévenir ou de faire informer le centre de télémédecine de la CSS à la première occasion possible, au plus tard cependant dans les 5 jours ouvrables. Si, à la suite du traitement d'urgence, une consultation de contrôle est nécessaire, elle doit intervenir d'entente avec le centre de télémédecine de la CSS.

Vous trouverez d'autres informations dans le mémento «Callmed. L'essentiel en deux mots.».

